

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**Séance du 26 avril 2021**

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi vingt-six avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle du bâtiment annexe au siège rue Sylvain Combes à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

**Convocation** de M. Michel BREUILH en date du 15 avril 2021

**Nombre de membres en exercice : 22**

**Étaient présents : 20 (13 en présentiel et 7 en visioconférence)**

Mesdames Emilie BOUCHETEIL, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Ana Maria FERREIRA, Fabienne LATOUR, Sophie ROY, Stéphanie VALLEE, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Pascal CAVITTE, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Jean-François LABBAT, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

**Objet : 8- Projet de convention de mandat avec l'agence d'attractivité touristique de l'agglomération de Tulle (OTI) pour l'opération « Mon territoire a du goût »**

**Le Bureau,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau,

Considérant que depuis 2016 l'Office de Tourisme « Tulle en Corrèze » est associé à l'organisation de la journée grand public « la grande tablée » de la manifestation « Mon territoire a du goût »,

Considérant que ce partenariat se poursuit selon les missions générales confiées à l'OTI dans le cadre de la convention pluriannuelle passée en 2017 entre les parties,

Considérant que pour préciser les modalités de cette collaboration et faciliter l'organisation concrète de la manifestation, il est proposé de passer une convention de mandat avec l'OTI énonçant les missions opérationnelles lui étant confiées et lui permettant de procéder à tous contacts, démarches, négociations auprès de prestataires et fournisseurs qu'il y a lieu de solliciter pour l'organisation ainsi qu'au règlement de toutes factures d'achats et de prestations,

Considérant que ce mandat s'appuie sur un budget prévisionnel établi préalablement par Tulle agglo en lien avec l'OTI et annexé à la convention,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1°) Approuve le projet de convention ci-annexé ;

2°) Autorise le Président à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré le 26 avril 2021  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,

Michel BREUILH





## MON TERRITOIRE A DU GOÛT ORGANISATION DE LA JOURNÉE GRAND PUBLIC « LA GRANDE TABLÉE » LE 3 OCTOBRE 2021 CONVENTION DE MANDAT

### I. PRÉAMBULE

**Tulle agglo** compte près de 45 000 habitants pour 43 communes. Tulle (15 000 habitants) en est la ville-centre. C'est aussi le chef-lieu du département de la Corrèze.

L'agriculture, objet d'engagement fort de Tulle agglo, est porteuses d'enjeux majeurs pour ce territoire principalement rural : économie, espaces et paysages, démographie des communes et qualité de vie.

Les aspirations d'une part croissante de la population à consommer « autrement » offrent, pour des agriculteurs, des perspectives plus larges de diversification et de valorisation de leurs productions. Les circuits courts se développent en Corrèze comme partout et les produits de la ferme sont quotidiennement sur beaucoup de tables.

Pourtant, retisser des liens autrefois forts mais, du fait de l'évolution des modes de vie, devenus ténus entre les habitants et les agriculteurs, requiert des efforts qui doivent s'inscrire dans la durée, même en territoire rural.

**C'est pourquoi, depuis 2016, la semaine « Mon territoire a du goût », organisée chaque automne, a pour objet de vulgariser, sensibiliser, informer, fédérer et valoriser tous les savoir-faire de la chaîne de valeur alimentaire, de la production à l'assiette. Agriculteurs et chefs restaurateurs sont au cœur d'une journée grand public, « la Grande Tablée », organisée à cette occasion.**

**L'Agence d'attractivité Touristique de l'Agglomération de Tulle, autrement appelée "Office de Tourisme Intercommunal de Tulle en Corrèze", autrement appelée "OTI", de plus en plus engagé au fil des années dans cette opération, a non seulement toute légitimité mais aussi toutes les compétences pour porter et développer cette manifestation aux côtés de Tulle agglo, conformément à la convention d'objectifs qui les lie.**

### II. OBJET

#### **ORGANISATION DE LA JOURNÉE GRAND PUBLIC INTITULÉE « LA GRANDE TABLÉE »**

Depuis 2016, Tulle agglo programme une série d'évènements et de manifestations au cours d'une semaine intitulée « **Mon territoire a du goût** » en octobre de chaque année.

En 2021, cette opération se déroulera du 3 au 10 octobre.

Le dimanche 3 octobre inaugurera la programmation. Cette journée grand public revêt un caractère festif autour de la promotion des savoir-faire agricoles et culinaires à travers les productions locales et les métiers de bouche. De surcroît, il s'agit de renforcer les liens entre les professionnels de ces secteurs d'activité au sein du territoire de Tulle agglo.

Pour l'organisation de cette journée, le principe retenu depuis sa première édition est l'accueil de la manifestation par une commune différente, d'année en année. Ainsi, non seulement l'équipe municipale mais aussi les associations, commerçants, artisans, et bénévoles individuels de cette commune d'accueil sont invités à participer activement à la programmation, à l'organisation et au déroulement de cette journée.

Le 3 octobre 2021, la **commune de CHANTEIX**, reconnue entre autres pour son dynamisme culturel (Festival aux champs, notamment) sera le cadre de journée festive, autrement appelée « **La grande tablée** ».

### **Finalités de la journée « Mon territoire a du goût » du 3 octobre 2021**

#### Une journée de rencontres et d'échanges

- Entre des agriculteurs, producteurs locaux, des artisans des métiers de bouche et des établissements de formation pour établir des liens professionnels et commerciaux ;
- Entre ces mêmes acteurs et le public pour promouvoir produits et savoir-faire du territoire.

#### Une journée de découverte

- D'une diversité d'initiatives entrepreneuriales et associatives autour des produits et du goût ;
- De fermes et d'ateliers au moyen de visites ;
- D'expériences culinaires dont la possibilité d'un concours culinaire ouvert aux amateurs, en équipes guidées par des apprentis en BP du CFA des Treize Vents de Tulle, concours supervisé par des chefs.

#### Une journée estampillée « goût » et « local »

- Marché de produits issus de l'agriculture de proximité, marché qui représentera la diversité des producteurs du l'agglo de Tulle ;
- Dégustation et surtout restauration à partir de produits agricoles locaux : participation de chefs restaurateurs et pâtisseries exerçant dans des restaurants du territoire de l'agglo

#### Une journée festive

- Des animations et jeux en rapport avec le thème et destinés à un public familial
- Des temps musicaux
- Des espaces de convivialités

### **III. MISSION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL « TULLE EN CORRÈZE »**

**L'Office de Tourisme Intercommunal Tulle en Corrèze**, partenaire privilégié de Tulle agglo en matière de dynamique touristique et de valorisation du territoire, par sa connaissance des acteurs et ressources, ses missions de promotion et sa légitimité en termes d'animation et de coordination, réunit toutes les conditions pour assurer, en étroite relation avec Tulle agglo, le pilotage et l'organisation de cet évènement.

Ainsi, l'OTI est invité à contribuer au renouvellement de cet évènement sous forme de propositions et suggestions propres à

- o Affirmer une identité de la manifestation

- Participer à la programmation
- Indiquer des actions et/ou des acteurs nouveaux susceptibles de prendre part à la manifestation

## **1. PARTICIPATION ET CONSEIL À L'ÉLABORATION DU PROGRAMME**

### **1.1 Comité d'organisation**

Un comité d'organisation est appelé à se réunir dès le mois de mars à intervalles réguliers (4 à 6 réunions entre mars et septembre). C'est le lieu où sont validées les options générales de programmation en regard de la cohérence d'ensemble. C'est aussi le lieu de coordination des parties prenantes de l'organisation : Tulle aggro, OTI, commune d'accueil, participants, organisme(s) partenaire(s) de cette organisation.

### **1.2 Principes généraux présidant à l'organisation de la manifestation**

L'expérience des quatre éditions réalisées a confirmé la pertinence des choix au regard des objectifs de la manifestation, du bon positionnement de l'opération et de sa lisibilité. Il s'agit de préserver le bon équilibre entre la diversité des acteurs-contributeurs et l'unité du projet. À titre d'exemple, on se référera à la programmation de l'édition 2019.

L'une des forces de la manifestation tient à la contribution matérielle et volontaire des partenaires associés à l'organisation.

### **1.3 Coordination et organisation préalable de la journée**

- Recensement détaillé des propositions retenues : contacts, contenu de chaque action, conditions de sa mise en œuvre, contacts avec tous intervenants extérieurs programmés, préparation de leur accueil...
- Reconnaissance du site et simulations d'organisation spatiale en lien avec la commune d'accueil et les participants ;
- Élaboration d'une fiche technique détaillée recensant tous les besoins matériels y compris en signalétique ;
- Relations avec les services techniques de Tulle aggro, de la commune d'accueil, de la ville de Tulle, voire d'autres communes pour mise à disposition de matériel (après sollicitation formelle de Tulle aggro) ;
- Mise en œuvre des conditions matérielles et techniques nécessaires à la manifestation
- Examen, en lien avec la commune concernée, des conditions d'accueil du public pendant la manifestation : stationnement, circulation, information, signalétique, sanitaires, sécurité...

### **1.4 Information du public avant la manifestation et réservations**

- Renseignement du public, diffusion de supports de communication
- Prise d'inscriptions pour certaines activités, le cas échéant
- Enregistrement de réservations de repas

NB : La campagne de communication autour de la manifestation et de son programme est convenue conjointement entre le service communication de Tulle aggro et l'OTI.

### **1.5 Accueil du public pendant la manifestation**

Information et orientation du public

## **1.6 Bénévolat**

Élus de Tulle agglo, de la commune d'accueil et associations locales constituent les principales ressources en bénévolat. La coordination des bénévoles sera assurée par l'OTI en lien avec Tulle agglo.

## **2. CONVENTION DE MANDAT GESTION DE LA MANIFESTATION**

### **2.1 Attributions de l'OTI**

Tulle Agglo confie à l'OTI, qui l'accepte, sur la base d'un budget prévisionnel joint au présent cahier des charges, la gestion de l'organisation matérielle de la journée festive dite "La Grande tablée", les relations avec les fournisseurs et le règlement des factures inhérentes à cette organisation : location de matériel, achats divers, prestations de service.

Cette mission s'opérera dans le cadre du budget défini par Tulle agglo en collaboration avec l'OTI et sous son contrôle.

Avant engagement des dépenses nécessaires au bon déroulement de l'opération, l'OTI Tulle en Corrèze devra, à l'exception des prestations artistiques et éducatives en raison de leur nature particulière, demander, si nécessaire, au minimum deux devis afin de respecter les conditions de mise en concurrence.

Un budget définitif global, détaillé et préalablement validé par Tulle Agglo sera établi en septembre avec justificatifs. L'OTI procédera ensuite au règlement des dépenses.

### **2.2 Établissement du budget prévisionnel**

Un budget prévisionnel sera établi conjointement entre les deux parties. Ce budget sera annexé au présent contrat suite au vote du budget de Tulle agglo. Il prendra en compte les prestations fournies par le prestataire.

Ce budget pourra être révisé d'un commun accord en fonction de l'évolution quantitative et qualitative des prestations

## **3. GOUVERNANCE ET COORDINATION AVEC LES SERVICES DE TULLE AGGLO**

Le comité d'organisation composé de représentants élus de Tulle agglo, de la municipalité d'accueil, de partenaires parties prenantes de l'opération (voir 1.1) est une instance *ad hoc* de propositions qui se réunit tous les mois environ. Il arrête les choix de programmation et contribue à trouver les réponses appropriées aux difficultés éventuellement rencontrées dans la préparation de l'évènement.

L'OTI, interlocuteur direct de toutes les parties prenantes de la manifestation, est amené à recueillir l'ensemble des propositions ; à ce titre, il assurera et garantira la pertinence de ces propositions quant à leur contenu et à la forme qu'elles prendraient de manière à préserver l'unité de la manifestation comme indiqué § 1.2

## **4. MODALITÉS DE PAIEMENT**

Les paiements sont effectués par le versement d'acomptes et d'un solde selon les modalités suivantes :

60 % à la signature de la lettre de commande

40 % au terme de la manifestation sur production d'un mémoire des dépenses.

## 5. DÉLAIS DE PAIEMENT

Le règlement des prestations réalisées se fera dans un délai global maximum de **30 jours** après réception des factures. Le paiement s'effectuera par mandat administratif.

L'ordonnateur de la dépense est le Président de la Communauté d'agglomération Tulle agglo.

## 6. PRISE D'EFFET

La mission commence à la date de signature de la présente lettre de commande

## CONTACTS

Coordination Tulle agglo

Didier BERTHOLY

Tél : 05 55 20 75 09 – 07 86 35 69 49

Courriel : [didier.bertholy@tulleagglo.fr](mailto:didier.bertholy@tulleagglo.fr)

Communication Tulle agglo

Marie CAILLEAUD

Tel : 05 55 20 36 26

Courriel : [marie.cailleaud@tulleagglo.fr](mailto:marie.cailleaud@tulleagglo.fr)

Tulle, le

Pour l'Agence d'Attractivité Touristique de  
l'Agglomération de Tulle,  
La Présidente,

Christine DUBECH

Pour Tulle agglo, le Président

Michel BREUILH